Publié le : 17/04/2026

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260416-DE_2026_085-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 avril 2026

Date de convocation : 10 avril 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 22

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 17 avril 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 16 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de Mme Gwenaëlle AOUTIN, Maire.

Etaient présents :
Mesdames et Messieurs David AILLET, Gwenaëlle AOUTIN, Emmanuelle BAZIN, Stéphane BOULIN, Adeline BRIVE, Natacha CARRO, Béatrice COUDRAY-SAVE, Brigitte DESRIAC, Mauricette DIRR, Laurence FIESCHI-MÈGE, Jacy GILLET, Chihaidine HAMOUZA, Guy HEURTAULT, Anne JOSEPH, Denis KEURMEUR, Victor MENAGER, Patrick MENARD, Alexis POIDEVIN, Arnaud REVAULT, Chantal TARDY, Malika TOUBLANC.

Etaient absents excusés :
Madame Stéphanie FLEGEAU, Matthieu MOISAN.

Etaient absents représentés :
Néant

Procurations :
Madame Stéphanie FLEGEAU donne procuration à Madame Chantal TARDY.

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud REVAULT

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-200056711-20260416-DE_2026_085-DE

CM 16.04.2026	Fondation du patrimoine, dossier de labélisation 2025	**Délibération n°2026-085**

Rapporteur : Brigitte DESRIAC

Madame l'adjointe au maire en charge du tourisme, de la culture et du patrimoine propose d'accompagner le dossier de demande de label de la Fondation du Patrimoine pour « La Tannerie » situé au 6, rue de Penthièvre.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la part de la fondation du Patrimoine pour le versement d'une subvention de 7 500.00 €.

L'enveloppe financière annuelle de la commune est de 3 500 €. Ce montant a été contractualisé avec la Fondation du Patrimoine par une convention signée en 2021. Un seul dossier a été labellisé en 2024.

Ce dossier de La Tannerie est un dossier 2025. Le descriptif du projet est joint en annexe de cette délibération.

Considérant l'avis favorable de la commission tourisme, culture et patrimoine en date du 15 avril 2026, pour le versement d'une subvention de 2 500.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

Décide

- **D'attribuer une subvention de 2 500.00 € au projet de restauration et mise en valeur de La Tannerie situé au 6 rue de Penthièvre au titre de l'année 2025**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.**

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire

MAIRIE DE JUGON-LES-LACS Côtes-d'Armor 22

Gwénaëlle AOUTIN